

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convention de collaboration entre les pompiers de Sion et de Mont-Noble

Les soldats du feu de Mont-Noble et ceux de Sion vont intensifier leur collaboration. Dès 2025, plusieurs tâches seront reprises par les pompiers de la capitale qui interviendront également en renfort de leurs homologues.

Les présidents de Sion et Mont-Noble ainsi que les présidents des commissions du feu et les commandants ont paraphé une convention de collaboration entre leurs corps de pompiers. Celle-ci prendra effet au 1^{er} janvier 2025. Il s'agit d'une première pour ces deux communes.

Cette convention renforce une collaboration déjà existante lors des interventions sur le terrain. Ainsi, lors d'une alarme importante, pour un incendie par exemple, des moyens partiront systématiquement depuis Sion. Pour les interventions moins conséquentes, un officier sera à disposition à tout moment. Il pourra activer des renforts en hommes ou en matériel selon les besoins. De même, les pompiers de Mont-Noble qui travaillent à Sion en journée, pourront, s'ils le souhaitent, participer aux interventions sur le territoire sédunois. « Cette collaboration s'inscrit dans la ligne fixée par la stratégie cantonale de toujours engager en priorité le moyen le plus proche et le plus efficace pour intervenir rapidement en cas d'incendie », rappelle Cyrille Fauchère, président de la commission du feu de Sion.

De plus, la convention prévoit également que le CSI de Sion reprenne une partie des tâches d'entretien des véhicules et du matériel du service du feu de Mont-Noble. Cela concerne notamment le matériel de protection respiratoire. Des collaborations sont aussi prévues pour l'élaboration des plans d'intervention et la gestion des accès. Enfin, les deux entités collaboreront également pour la formation, la prévention et le recrutement. « Il s'agit là d'un vrai plus pour la sécurité des habitants de la commune », relève Gérald Théodoloz, président de la commission du feu de Mont-Noble.

Sion, le 25 septembre 2024

Personnes de contact :

- Cyrille Fauchère, président de la commission du feu de Sion
079 137 81 07 ; cy.fauchere@sion.ch
- Gérald Théodoloz, président de la commission du feu de Mont-Noble
079 796 28 76, gerald.theodoloz@mont-noble.ch



SION



VILLE DE SION

CHANCELLERIE

Hôtel de Ville
Grand-Pont 12
Case postale 2272
1950 Sion 2

T 027 324 11 23
F 027 324 11 88
M j.mayencourt@sion.ch
www.sion.ch